

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 669

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

A l'alinéa 33, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.

Cet amendement vise à mettre en cohérence l'article 2 du projet de loi organique avec l'amendement précédent prévoyant un objectif d'équilibre à 10 ans.